



## L'ASM, fête ses 40 ans en 2026

Exposition à l'Espace81 en février 2026

Et aussi ... • 100<sup>ème</sup> bulletin...! • Le Léman de Morges • Mme Claire Paquier • Qu'en est-il de l'ancien stand de tir de Morges ? Un joli projet plombé • Prix du Mérite 2025 • Mises à l'enquête • 41<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire

Bulletin d'information n° 100 • Mai 2026

## Sommaire

|                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| Éditorial                                                               | 3  |
| 100 <sup>ème</sup> bulletin...!                                         | 4  |
| Les Guides vous proposent des visites guidées gratuites de Morges       | 4  |
| Fontaine des Eaux-Minérales                                             | 5  |
| Le Léman de Morges 4 <sup>e</sup> partie                                | 6  |
| Madame Claire Paquier - Hommage et reconnaissance                       | 8  |
| Qu'en est-il de l'ancien stand de tir de Morges ? Un joli projet plombé | 9  |
| Prix du Mérite 2025                                                     | 10 |
| Visite de Brigue - Samedi 29 Août 2026                                  | 11 |
| Mises à l'enquête                                                       | 12 |
| Office du tourisme                                                      | 14 |
| 41 <sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire                            | 15 |
| Morges, un coup d'œil dans le rétro                                     | 16 |

## Impressum

Bulletin N° **100** | mai 2026

Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case postale 6, 1110 Morges 2, IBAN CH30 8080 8005 5971 5671 1  
[www.asm-morges.ch](http://www.asm-morges.ch), [info@asm-morges.ch](mailto:info@asm-morges.ch)

**Président :** Jean-Pierre Morisetti

**Comité :** Vren Delafontaine, Fida Kawkabani, Philippe Kloeti, Gérard Landolt, Susannah Taylor Butterworth

**Resp. de la publication :** Fida Kawkabani

**Graphisme :** Salvatore Gervasi

**Crédit iconographique :** Aristide Garnier, Ville de Morges, Salvatore Gervasi  
Jean-Pierre Morisetti, Philippe Schmidt

**Impression :** Imprimerie Carrara, 1110 Morges

**Tirage :** 500 exemplaires

Cotisation membre ASM et abonnement bulletin : 20 frs par année



## Éditorial

Cette année, 2026, marque un tournant pour notre association, qui célèbre ses 41 ans. Les quatre premiers mois de l'année ont été particulièrement intenses. En février, nous avons eu le plaisir d'organiser l'exposition célébrant nos 40 ans d'engagement. Cependant, nous faisons face à des défis, notamment le projet du Sentier, qui suscite des inquiétudes concernant le déplacement du pont menant à Vaux-sur-Morges, et la réhabilitation du site de la fontaine des Eaux-minérales, dont les travaux sont désormais achevés.

Nous sommes ravis de vous annoncer que l'inauguration de la nouvelle fontaine, prévue le 11 juin prochain en fin d'après-midi, sera suivie de notre Assemblée générale statutaire et d'un repas de soutien.

Ce moment a été sollicité par plusieurs membres et nous y souscrivons. En effet, nos finances ont été mises à mal par la réhabilitation du Sentier de la Morges et vont encore devoir être sollicitées pour la réparation et le déplacement du pont qui permet d'accéder au village de Vaux-sur-Morges, travaux estimés à près de CHF 30'000. C'est donc par chaque action, chaque cotisation et chaque don que nous y arriverons et nous espérons que ce repas sera autant l'occasion de partager un bon moment que de ravir les papilles d'un grand nombre d'entre vous.

À ce jour, Morges vient, enfin, d'avoir des informations concernant le relogement des pompiers, une condition indispensable pour la mise en œuvre de la gare routière sur ce site. Si le site est maintenant connu, il faudra encore quelques années pour réaliser ce projet.

Le réaménagement du quartier situé en dessous de l'ancienne Pasta Gala, aujourd'hui Incite, reste incertain. Des bâtiments classés sont menacés, ce qui pourrait perturber certains projets. Les initiatives telles que PACom, la voie verte et la renaturation de la Morges, ainsi que la fin de l'aménagement du quartier de la Gare, la transformation de la patinoire et le développement du réseau de chauffage à distance, occuperont sans doute nos esprits dans les mois et années à venir.

Il convient également de mentionner le nouveau surnom de «Morges la Coquette», subtilement transformé en «Morges, ville ouverte», en raison de la multitude de chantiers et de travaux en cours depuis le début de l'année, prévus pour s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Enfin, nous avons formulé deux interrogations à l'attention de la Municipalité : Que devient la parcelle des anciennes Caves de la Côte, qui demeure, depuis dix ans, sans aucune construction ? Ce terrain n'a été utilisé que comme dépôt de matériaux par des entreprises de gros œuvre. D'autre part, le chantier de la Grand-Rue 83-85, qui a débuté il y a plus de quatre ans, semble complètement abandonné. Nous avons demandé à la Commune si elle pouvait nous éclairer sur le délai nécessaire pour achever ces travaux.

Dans la rubrique «mises à l'enquête», vous trouverez le détail de nos réflexions sur l'actualité des métamorphoses à Morges.

Nous vous remercions de votre engagement et espérons vous voir nombreux lors de nos prochaines rencontres.

*Jean-Pierre Morisetti,  
Président*

## 100<sup>ème</sup> bulletin...!

Cent numéros... c'est déjà une mémoire mais surtout une promesse, un chiffre qui dit à lui seul une fidélité, une attention et une conviction. Depuis ses débuts, le bulletin de l'Association pour la sauvegarde de Morges accompagne la vie de la ville comme un témoin attentif, parfois vigilant, toujours attaché à ce qui fait son identité.



Mais sauvegarder Morges ne signifie pas la figer. Notre patrimoine n'est pas un décor posé une fois pour toutes : il est un héritage vivant, que chaque génération reçoit, interprète et transmet. Défendre les bâtiments, les perspectives, les espaces publics, les traces modestes ou remarquables de notre histoire, c'est permettre à la ville d'évoluer avec exigence, ce n'est pas retenir le temps, mais lui donner une direction. Une construction moderne peut enrichir Morges lorsqu'elle dialogue avec son contexte, respecte les qualités du lieu et ajoute une page digne à l'histoire commune.

C'est là que le travail de l'ASM prend tout son sens. Derrière les prises de position visibles, il y a un travail de fond : observer, documenter, questionner, proposer. L'ASM ne dit pas seulement ce qu'il faut protéger, elle rappelle pourquoi cela compte, dans les instances consultatives notamment, où l'expérience associative peut offrir au politique un appui précieux, libre et constructif. Un grain de sel a toute son utilité et sa saveur quand il s'accompagne d'une passion sans faille, d'un engagement sérieux, d'une connaissance du terrain et d'une volonté de chercher l'équilibre. Dans une ville qui change, la vigilance n'est pas une résistance : c'est une exigence de qualité.

Ce 100<sup>e</sup> bulletin est donc bien plus qu'un jalon éditorial. Il rend hommage aux bénévoles qui, numéro après numéro, dossier après dossier, donnent de leur temps et de leur intelligence pour que la défense du patrimoine ne soit pas synonyme de nostalgie, mais le symbole d'une contribution active à la qualité de vie. Leur engagement rappelle la chance, pour Morges, de compter sur des personnes prêtes à veiller, dialoguer et construire avec les autorités.

Que ce centième numéro soit l'occasion de dire merci, mais aussi de regarder devant nous... Préserver Morges, c'est aimer la ville... mais assez pour vouloir qu'elle se développe en toute harmonie !

*Nuria Gorrite*

---

## Les Guides vous proposent des visites guidées gratuites de Morges

Du 17 juin au 5 septembre 2026

- Tous les mercredis et samedis de 10h. à 11h.30
- Départ de l'Hôtel de Ville

Une belle occasion de (re)découvrir Morges et son histoire dans une ambiance conviviale



## Fontaine des Eaux-Minérales



Emportée par les intempéries de juin 2024, la fontaine des Eaux-Minérales représente un témoignage précieux de notre patrimoine Morgien, qui a su évoluer au fil des siècles. Son premier emplacement, connu sur la rive gauche, remonte à 1795, date à laquelle la fontaine a été mentionnée pour la première fois. Au fil du temps, elle a été déplacée sur la rive droite, où elle a été bien connue de notre génération jusqu'en 2024.

En 1861, le maçon Louis Brélaz a construit une niche en maçonnerie revêtue de tuf, et un gobelet suspendu à proximité de la chèvre permettait aux passants de profiter de ses bienfaits. Cependant, lors de la construction de la « nouvelle patinoire », l'alimentation en eau de la fontaine a été interrompue à cause des murs de l'édifice, et celle-ci n'a pas été réhabilitée, devenant ainsi une fontaine sèche.

Le 25 juin 2024, des trombes d'eau ravageuses ont emporté la fontaine, détruisant également des arbres et d'autres éléments du paysage. Grâce à

l'incalculable soutien de la Commune, quelques vestiges de cette ancienne fontaine, dont sa fameuse chèvre, ont pu être récupérés. À partir de ces éléments, un sculpteur de la région a conçu une nouvelle fontaine, qui a été installée à un emplacement tout proche de l'ancienne. Cette nouvelle œuvre sera inaugurée le 11 juin prochain avant notre Assemblée générale.

Nous vous invitons à célébrer avec nous la renaissance de ce symbole de notre patrimoine, qui continue d'incarner l'histoire et l'identité de Morges.

*Jean-Pierre Morissetti*



Vous trouvez ici le nouveau panneau d'information sur cet ouvrage, le panneau d'origine ayant aussi été emporté par la crue de juin 2024 nous avons dû le refaire en y mentionnant cet événement [asm-morges.ch/fontaine-des-eaux-minerales-2/](http://asm-morges.ch/fontaine-des-eaux-minerales-2/)



Conformément aux engagements avec le « colon » : Morges se charge des travaux. Mais durant deux ans, on lambine et le port n'avance guère, bien que Dental a construit un béliet à planter les pieux ; et agrandit le quai avec une rampe *qui glisse dans l'eau*.

La Berne toute puissante perd patience et tant mieux pour la bourse de Morges, car elle reprend à sa charge les frais et les travaux. Le résultat est là : 100 à 200 ouvriers descendent la Vallée de Joux pour obéir aux directives de Dental et Duquesne. Et la tradition des Combiens est bien là car repérables à leurs sobriquets savoureux : Bellehumeur, Tranchemontagne, Talus ou Rouletabosse.

La paye d'un ouvrier est de 6 à 7½ batz par jour (~ 3-4 Fr/jour), 2 florins pour le contremaître. Une bonne *barquée* de pierres 150 florins (~ 1200 Fr)

Le chantier redémarre ; on va chercher la molasse des futures digues à Saint-Prex ; la *cornieule* en Savoie pour les murs du quai.

Le début de l'année 1693 s'avère pénible : la pluie et la tempête redoublent en rendant le travail difficile. Une drague est brisée, six braves manœuvres s'échangent à récupérer les pierres embourbées de glaise d'une barque échouée devant le port. Le 16 mars un coup de vent impétueux démolit le batardeau<sup>2</sup> et fait chavirer les barques chargées de pierres.

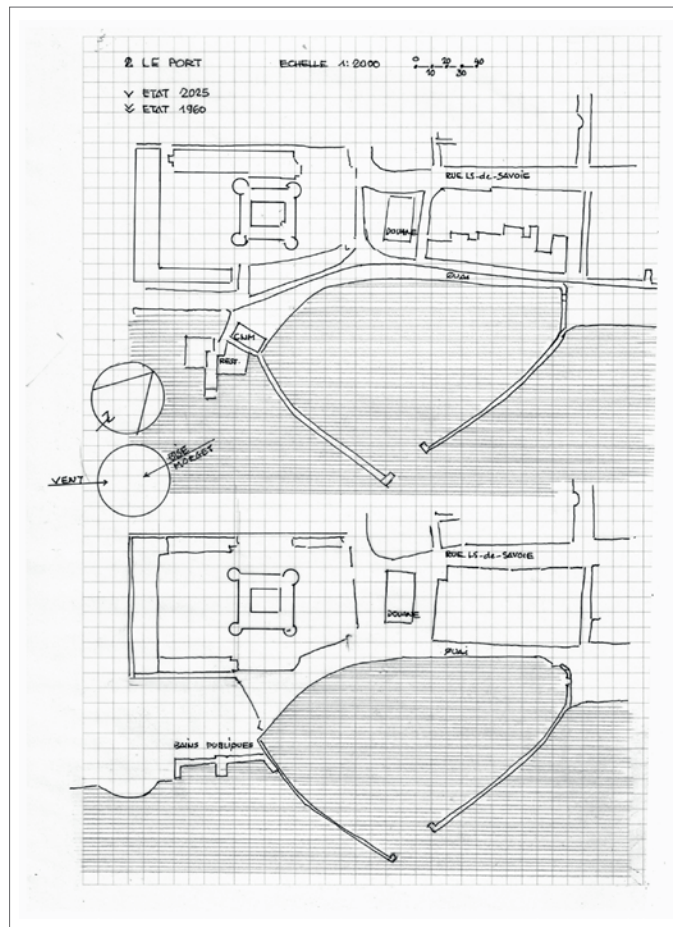
Les travaux reprennent en été et la digue nord de 67 toises (soit 130 m. environ en toises bernoises !) ainsi que la digue sud de 52 toises (100 m.) sont construites. La guérite nord abrite les chaînes avec le treuil qui permet de tendre la chaîne défendant l'accès du port la nuit. La sud est réalisée plus tard (1734-1736).

Les dépenses accusent 20'000 florins, Mais il reste encore à détourner certains égouts, les pierres des lavandières et surtout effectuer la creuse du bassin avec la drague conçue par Dental.

La météo n'arrange toujours pas les travailleurs : de janvier à mars 1695 le froid est tel qu'il faut attendre l'été pour reprenne le chantier qui se terminera en automne.

La force de Berne : les galères, sont enfin ancrées en sécurité dans le nouveau port. La flottille des réfugiés savoyards reprend ses quartiers outre Léman vaudois.

D'autres travaux seront nécessaires durant les siècles à venir : les nombreux ensablements de 1711 puis 1732 et 1742, 1765 (murs écroulés et limon) encore en 1782, 1792-93.



Bientôt, les travaux suivants incomberont au canton nouveau...

Et les galères bernoises ? On en reparlera lors du prochain bulletin !

Philippe Schmidt

1 Quelques anecdotes sur les poids et mesures dont les valeurs variaient de ville en ville. A Morges, les mesures de blé dès 1531 étaient rangées dans un petit local devant l'hôtel de ville, aujourd'hui démonté. Les mesures à blé en bois, avaient une contenance : d'environ 16.4 l  
Les poids se mesuraient sur la balance romaine avec des piles à godet (9 éléments empilés les uns sur les autres). Un étalon conservé pesait 8 livres de 16 onces) soit 3896 gr.  
Pour les liquides : le pot valait 1.611 l. et le demi-pot 0,813l. Toutes ces mesures ont passé progressivement au système métrique vers 1857

2 Un batardeau est un barrage destiné à la retenue d'eau provisoire en un lieu donné sur une surface donnée.

## Madame Claire Paquier - Hommage et reconnaissance

La présidente des Concerts Classiques de la Région Morgienne nous a quittés le 16 mars dernier.

Après avoir bravement lutté ces dernières années contre une maladie insidieuse, Claire Paquier s'est retrouvée, une dernière fois, entourée de sa bien-aimée famille, ses amis, sa chère association dans son église et a entendu son orgue, le 20 mars.

Elle laisse après un quart de siècle, d'innombrables souvenirs et un dévouement sans relâche pour la musique. Dans la religion : organiste titulaire de St-Prex ; dans le profane : enseignement du piano ; dans son activité professionnelle d'Etoy, et encore et surtout, dans les Concerts Classiques de la Région Morgienne. Cette institution née à l'initiative de personnalités de Morges, passionnées de musique classique, perdure depuis 1959.

Les premiers concerts se donnaient à la Concorde sur la rue des Charpentiers N° 6. Un bâtiment conçu par Alexandre Wenger pour l'Union chrétienne de Jeunes Gens et la Société de Tempérance.

Cette construction sobre, sans être sommaire, possédait deux salles au rez-de-chaussée : salles dénommées Tempérance et Espoir. A l'étage 3 pièces pour l'Union, le concierge et une cuisine. Les dalles étaient des planchers bois peu phoniques mais excellents acoustiquement parlant.

Les concerts étaient souvent des récitals qui lançaient de jeunes solistes : Par exemple Christian Favre.

C'était aussi des locaux à tout faire : recrutement militaire ou séance de Fip-Fop, cours de Rock ou répétition de chorale, festival international de cinéma ferroviaire, ou cours de rythmique (Dalcroze ?)

Et aussi les petits concerts du B-B orchestre !

Puis l'association s'est étoffée pour monter des concerts plus conséquents et dans d'autres salles : la chapelle des Charpentier eut sa mutilation ; Le Temple, puis aussi quelquefois Beausobre. Puis à St-Prex, et Etoy.

Durant La période de notre présidente les Concerts se sont hissés à un stade supérieur en osant de plus grandes ensembles, en variant petites formations, pépites de trouvaille ou grands groupes avec chœurs et orchestre : allant même à réaliser un *flash-mob* un samedi de grand marché pour lancer un oratorio de Noël.

Grâce à la constance de programmes lancés par l'équipe de CCRM, mue par l'énergie de Claire Paquier cette association perdure depuis 66 ans pour le plus grand plaisir de ses auditeurs.

Merci chère Président pour cette immense tâche culturelle. Nous honorerons ton souvenir.

*Philippe Schmidt ancien vice-président des CCRM*

### Réponse au mots croisés proposé par Gérard Landolt du bulletin n°99 à la page 8

#### Horizontalement :

- 2 Bouchons
- 4 Croûtes
- 6 Vacherin
- 7 Papet
- 11 Taillé
- 14 Tomme
- 15 Malakoff
- 17 Boutefas
- 18 Nillon
- 19 Féra
- 20 Pochouse

#### Verticalement :

- 1 Morilles
- 3 Bleuchâtel
- 5 Bricelet
- 8 Pâté
- 9 Greubon
- 12 Raisinée
- 13 Carak
- 16 Perche

## Qu'en est-il de l'ancien stand de tir de Morges ? Un joli projet plombé



Situé sur le territoire de Tolochenaz mais propriété de la Ville de Morges, l'ancien stand de tir (au centre de l'image ci-dessus) et son vaste terrain sont à l'abandon depuis des années. Cette situation est d'autant plus étonnante que le site bénéficie d'un emplacement exceptionnel, à proximité du lac, dans une région où chaque parcelle disponible est au cœur de débats interminables. Pourquoi un tel espace reste-t-il inutilisé alors que les besoins en infrastructures et en loisirs ne cessent d'augmenter ?

Récemment, un projet associatif a reçu le soutien de la Municipalité de Morges. Portée par l'association Liberi, cette initiative, axée sur une approche éducative alternative, a suscité des réactions favorables. Son slogan est séduisant : «Contribuer au développement d'une éducation enthousiasmante, ludique et bienveillante, respectant les besoins de chacun, sans contrainte ; une éducation favorisant la découverte de soi, la créativité et le respect du vivant.»

Bien que l'intention soit louable, la question de l'utilisation du site dans son ensemble demeure. Peut-on raisonnablement consacrer un terrain de cette importance à une seule activité, aussi respectueuse soit-elle, alors que la région manque d'équipements ouverts au public et générateurs d'activité économique ?

D'autres idées avaient été proposées, comme un projet de camping, réduit à une simple aire d'étape pour camping-cars, destinée à un tourisme discret et respectueux du paysage. Contrairement aux craintes exprimées, il ne s'agissait pas d'une urbanisation massive, mais d'une installation légère, intégrée dans l'environnement, capable d'attirer des visiteurs tout en préservant le caractère naturel du site.

Ce projet, soutenu par plusieurs acteurs locaux, a été refusé par les municipalités concernées. Cette décision peut s'expliquer par des contraintes administratives, environnementales ou politiques, mais elle laisse un sentiment d'occasion manquée. Dans une région qui cherche à développer un tourisme doux et à valoriser ses paysages, refuser toute activité structurée sur un terrain déjà aménagé questionne.

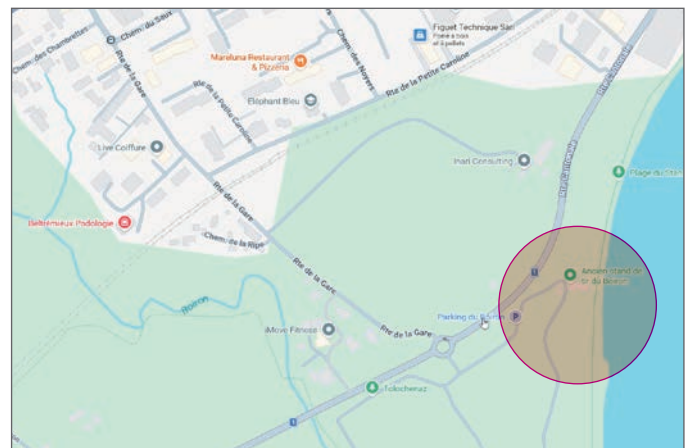
Aujourd'hui, le constat est clair : un site fermé, des installations inutilisées et aucune perspective à court terme. Pendant ce temps, les communes voisines multiplient les projets pour attirer visiteurs

et habitants, conscientes que la vitalité d'une région dépend aussi de sa capacité à offrir des lieux de rencontre et de détente.

Il ne s'agit pas de discréditer les projets ou l'initiative associative. Cependant, lorsqu'un terrain public reste vacant pendant des années, la population est en droit de se demander si toutes les options ont été explorées avec ouverture d'esprit.

À l'heure où l'on parle de développement durable et de valorisation du territoire, l'ancien stand de tir de Morges aurait pu devenir un exemple de reconversion réussie. Pour l'instant, il reste le symbole d'un projet qui n'a jamais eu l'opportunité d'aboutir.

*Jean-Pierre Morisetti*



# Prix du Mérite 2025

## Maison Straub, avenue de Marcelin 18 à Morges

### Ce qui demeure : l'entretien comme acte de résistance



La maison, édifiée au début du XX<sup>e</sup> siècle, s'élève au centre de son petit jardin donnant sur l'avenue de Marcelin. Son caractère pittoresque, imprégné du langage des constructions suburbaines européennes, exprime une culture constructive précise qui a profondément marqué le territoire lémanique : une culture domestique, habitée par un esprit de *Gemütlichkeit*, capable de donner forme à des valeurs enracinées dans la synthèse entre économie rurale, métier artisanal et tissu social bourgeois, au sein d'un territoire en transformation.

Ces architectures, aujourd'hui en voie d'extinction, incarnent ce qui subsiste d'un solide savoir-faire artisanal et en constituent encore une retombée essentielle sur le territoire, tant sur le plan social qu'économique. Dans ce contexte dominé par des logiques immobilières à court terme, leur conservation acquiert une portée politique et culturelle. Dès lors, l'entretien devient ainsi un acte de conscience civique : soutenir le travail artisanal, lutter contre l'obsolescence des produits industriels et redonner au territoire une qualité durable.

En l'absence de protection patrimoniale, l'intervention sur l'avenue de Marcelin vise à préserver le caractère originel de la maison et sa nature constructive, afin de répondre au double défi du développement durable : conjuguer densification urbaine et préservation de la *Baukultur* bourgeoise du XX<sup>e</sup> siècle. Le projet ne se limite pas à la reconstruction ni à la surélévation d'une annexe sur son emprise, mais se déploie comme un geste de résistance face aux transformations indiscriminées désormais à l'œuvre.

Le principe du projet réside dans l'observation de l'existant. La construction, malgré son apparence pittoresque, obéit à un principe d'une grande cohérence : des murs en pierre longent les façades principales et supportent une toiture qui se déploie «à la demi-croupe alsacienne», tandis que deux façades en *Fachwerk* ferment les extrémités. Les parties restaurées se distinguent immédiatement des parties nouvelles, tandis que ces dernières s'inscrivent dans la logique de l'existant : les façades en pignon rendent lisible le système constructif, tandis que les façades latérales, plus exposées, sont protégées par un bardage en mélèze.

L'ensemble des éléments existants, y compris la couverture en tuiles et les enduits décorés, a fait l'objet d'une restauration par réemploi ou reconstruction dans le respect des matériaux et des formes d'origine. Les fenêtres étaient conçues comme un dispositif à double châssis, composé d'une menuiserie intérieure et d'une menuiserie extérieure. Les menuiseries intérieures en chêne ont été conservées et améliorées sans altérer leur valeur patrimoniale, tandis que les menuiseries extérieures, dégradées, ont été remplacées par des éléments dont les profils reprennent le dessin et la finesse de ceux de la serre adossée à la façade d'entrée.

Les annexes et ajouts se distinguent par l'usage du mélèze brut, tout en maintenant une continuité matérielle. Avec le temps, sa surface prendra des teintes variées selon l'exposition ; les plantes grimpantes envahiront les façades, et la végétation descendra depuis la toiture plate... les constructions seront peu à peu réabsorbées par leur jardin.

Le projet se présente ainsi comme un acte d'entretien urbain. La maison de l'avenue de Marcelin rend hommage à ces gestes de petit héroïsme quotidien qui habitent les replis de l'âme populaire et qui, dans leur simplicité, continuent de donner forme à l'habiter et dignité au travail artisanal : en hiver, sur les vitres embuées, on dessine des étoiles de Noël ; au printemps, les araignées suspendues aux volets dévorent les puces cachées dans les matelas ; en été, le soleil traverse les menuiseries à petits carreaux et dessine d'étranges trapèzes sur le sol de carreaux de ciment ; à l'automne, le raisin américain fermente contre les pierres de la façade pour le plaisir des corneilles.

Et la maison continue d'habiter, heureuse, son jardin ouvert sur la route goudronnée...

*Nicola Braghieri et Alessandra Spada*

# Visite de Brigue - Samedi 29 Août 2026

Le samedi 29 août 2026, nous vous invitons à découvrir la charmante ville de Brigue, nichée au cœur des Alpes suisses, qui a récemment remporté le prix Wakker pour cette année, récompensant son engagement en faveur de la préservation de son patrimoine architectural et de son développement durable.

## Programme de la journée :

### Horaire de train pour l'aller :

- 08h01 : Départ de Morges
- 10h02 : Arrivée à Brigue
- 10h05 : Café Buffet de la gare
- 11h00 : Visite guidée de la ville, accompagnée d'un guide
- 11h30 - 12h30 : Visite du château Stockalper
- 12h30 : Déjeuner au Restaurant Schlosskeller
- 15h00 : Visite de l'exposition de modèles de trains à l'Hôtel Good Night Inn

### Horaire de train de retour :

- 16h57 : Départ de Brigue
- 19h03 : Arrivée à Morges



L'ASM prenant en charge une partie des frais de cette sortie, le coût de celle-ci est de CHF 60.- plus les billets trains, qui sont à votre charge.

Les inscriptions peuvent se faire directement par e-mail à l'adresse suivante : [info@asm-morges.ch](mailto:info@asm-morges.ch) ou par courrier à **ASM, case postale 6 - 1110 Morges** jusqu'au **31 juillet 2026**

Des informations complémentaires seront publiées ultérieurement sur le site [asm-morges.ch](http://asm-morges.ch) et transmises par email aux personnes inscrites.

*Comité*

## Réponse au quizz proposé par Vren Delafontaine du bulletin n°99 à la page 13

- 1 Des ormeaux atteints de la graphiose, maladie fongique, incurable
- 2 Ce sont des tulipiers de Virginie qui les ont remplacés dans l'allée François-Alphonse Forel du Parc de l'Indépendance
- 3 La bibliothèque publique de Morges fut créée en 1767
- 4 Famille Morax :
  - a. René : écrivain, dramaturge
  - b. Victor : ophtalmologiste réputé
  - c. Jean : décorateur de théâtres, artiste peintre
- 5 Le Bonivard, le Cygne, l'Helvétie
- 6 Une partie des pierres des jetées provient de la muraille de St-Prex devenue caduque
- 7 Un jet d'eau dont la hauteur était égale à celle du donjon du château
- 8 En 1375
- 9 Charles Giron né en 1850 et mort en 1914. Il a habité la maison dite la Terrasse
- 10 Dès 1860, un passage public a été creusé et a permis la création du passage de la Couronne

## Mises à l'enquête

- 2026-21 Chemin du Risoux 11
- 2026-22 Place Louis Sutter (buvette estivale)
- 2026-26 Rue Louis de Savoie 32&34 (terrasse le Gallion)
- 2026-31 Chemin des Philosophes 18
- 2026-34 Grand-Rue 46 (Manor)
- 2026-46 Av. de Marcelin 16 (fresque)
- 2026-49 Rue des Vignerons 7 (maison note 4)
- 2026-54 Av. Gustave Coderey 2 (maison isol. intérieur)

### 2026-21 Assainissement thermique - Chemin du Risoux 11

Le projet concerne un immeuble d'habitation collective construit en 1974, situé au chemin du Risoux 11, et prévoit un assainissement thermique de l'enveloppe, comprenant principalement l'isolation des façades ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cette intervention répond à la nécessité d'améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment dont l'enveloppe, typique de son époque, présente aujourd'hui des déficiences importantes. Le projet s'inscrit ainsi dans une démarche de mise à niveau du parc immobilier existant, visant à réduire les consommations énergétiques et la dépendance aux énergies fossiles.

Il est toutefois nécessaire de relever que ces opérations de rénovation énergétique, appelées à se multiplier, doivent s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le traitement architectural des façades, afin de concilier amélioration thermique et préservation de l'identité bâtie.

Le projet n'entraîne pas de modification majeure de la volumétrie, mais l'empiètement lié à l'isolation sur la parcelle voisine illustre les contraintes techniques induites par ces rénovations. Par ailleurs, la présence de matériaux contenant de l'amiante, identifiée en amont des travaux, nécessite des mesures d'assainissement spécifiques.

### 2026-22 Création d'une buvette saisonnière - Place Louis Soutter

Suite à La Coquette et La Crique, Les Jardins de Louis viendront s'installer sur la place Louis-Soutter, au cœur du Parc de l'Indépendance. Le projet prévoit la création d'une buvette estivale saisonnière à vocation créative et culturelle. Il s'agit d'une construction légère et démontable, composée notamment de containers destinés à la préparation et au service de nourriture et de boissons, complétés par des installations annexes (sanitaires, stockage, scène), ainsi qu'une terrasse pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes (places assises, debout et personnel compris).

Le projet s'inscrit dans une zone de verdure et prend place dans un site public largement ouvert, caractérisé par des aménagements paysagers et des usages de loisirs. L'implantation repose sur une organisation en éléments dissociés, avec une emprise bâtie limitée, accompagnée d'un aménagement extérieur, comprenant notamment des surfaces de circulation et de terrasse. Le projet prévoit également le maintien d'un espace suffisant pour le passage public ainsi que le respect des exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

### 2026-26 Création d'une terrasse - Rue Louis de Savoie 32 & 34

Le projet prévoit la création d'une terrasse permanente de 24 places sur le domaine public en faveur du restaurant «Le Gallion», situé aux numéros 32 et 34 de la rue Louis-de-Savoie. Il s'agit d'un aménagement extérieur, en continuité directe de l'établissement existant, dans un secteur classé en zone de centre historique.

La terrasse prend place sur l'espace public, avec une emprise longitudinale le long de la rue, et s'inscrit dans une logique d'extension des surfaces de consommation du café-restaurant, pour une capacité annoncée de 24 places assises.

Ce projet s'inscrit dans un contexte plus large de réaménagement de la rue Louis-de-Savoie, visant à requalifier cet axe et à renforcer son attractivité. Dans cette perspective, l'implantation de terrasses contribue à l'animation du front bâti et à l'activation des rez-de-chaussée.

Dans ce contexte, une attention particulière devrait être portée à la cohérence d'ensemble des interventions, afin que ces installations contribuent réellement à la qualité urbaine recherchée dans le cadre du réaménagement de la rue, sans entraîner une fragmentation ou une privatisation excessive de l'espace public.

## 2026-31 Rénovation de la maison de Maître de la Gracieuse - Chemin des Philosophes 18

Le projet mis à l'enquête concerne la rénovation de la Maison de Maître de la Gracieuse, située au chemin des Philosophes 18, dans le quartier de la Gracieuse.

Construite en 1770 et restaurée une première fois en 1970, cette bâtisse, classée en note 2 par la Direction générale des immeubles et du patrimoine du Canton de Vaud, constitue un élément important du patrimoine Morgien. Elle accueille aujourd'hui le Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS), ainsi qu'un restaurant scolaire.

Le projet, porté par le bureau DOM architectes associés pour le compte de la Ville de Morges, prévoit une rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment, accompagnée d'une mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les interventions comprennent notamment l'isolation des façades par l'intérieur, le remplacement des fenêtres dans le respect des exigences patrimoniales, ainsi que la réfection complète de la toiture, incluant isolation, couverture et ferblanterie.

Cette dernière intégrera la création de lucarnes et de fenêtres de toit, permettant d'améliorer l'usage des combles. Le bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée, étage et combles, conserve toutefois sa volumétrie d'origine. Un accès secondaire sera également créé en façade nord, tandis que des aménagements extérieurs partiels sont prévus afin d'améliorer l'accessibilité.

Les travaux s'inscrivent dans une logique d'adaptation du bâtiment aux exigences contemporaines, tant du point de vue énergétique que fonctionnel, tout en maintenant son affectation actuelle.

Dans l'ensemble, l'intervention apparaît mesurée et respectueuse des qualités patrimoniales du bâtiment. Le choix d'une isolation par l'intérieur permet notamment de préserver l'expression des façades, tandis que les transformations en toiture, bien que conséquentes, semblent rester compatibles avec la morphologie existante.

L'ASM ne relève pas d'éléments problématiques majeurs dans ce dossier. Le projet s'inscrit dans une démarche cohérente de mise à niveau énergétique d'un bâtiment historique, tout en préservant ses caractéristiques essentielles.

Le projet est élaboré par le bureau DOM architectes associés, qui dispose d'une expérience reconnue dans l'intervention sur des bâtiments classés. Cette approche vise à concilier les impératifs de mise à niveau technique avec la prise en compte des caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

## 2026-46 Rénovation énergétique - Av. de Marcelin 16



Le projet concerne un immeuble d'habitation situé à l'avenue de Marcelin 16 et prévoit une rénovation énergétique comprenant l'isolation de l'enveloppe, le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur géothermique ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques. L'intervention porte principalement sur les façades et les installations techniques, sans grande modification du volume du bâtiment.

Construit dans les années 1960, l'immeuble s'inscrit dans le développement du site de Marcelin et présente une particularité notable avec la présence d'une mosaïque intégrée à la façade, réalisée probablement au milieu du XXe siècle.

Visible depuis l'espace public, cette œuvre témoigne d'une époque où l'intégration de l'art dans l'architecture constituait une composante importante des projets, en particulier dans les ensembles liés à des équipements publics ou à leur environnement. Elle participe à la qualité du site et constitue un symbole notable dans ce secteur.

Le projet de rénovation, en intervenant directement sur l'enveloppe du bâtiment, soulève la question de la conservation de cet élément. L'ASM a pris position dans ce dossier en adressant un courrier à la commune afin de demander sa préservation.

Ce cas met en évidence les enjeux liés à la rénovation énergétique du bâti de l'après-guerre, où des éléments artistiques intégrés, souvent non protégés, peuvent être altérés voire supprimés lors d'interventions sur les façades. La prise en compte de ces composantes apparaît essentielle afin de garantir une transformation respectueuse du bâtiment et de son contexte.

## Mises à l'enquête (suite)

### 2026-49 Transformation - Rue des Vignerons 7

Le projet concerne une maison individuelle construite à la fin du XIXe siècle, située à la rue des Vignerons 7, recensée en note 4 au patrimoine architectural cantonal. Il prévoit le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur avec sondes géothermiques, la pose de deux fenêtres de toit, la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre avec création d'un escalier extérieur, ainsi que l'aménagement de deux places de parc et d'un portail.

Le projet s'inscrit principalement dans une démarche d'amélioration énergétique du bâtiment, dont les performances actuelles sont faibles.

L'intervention sur la façade reste limitée. La transformation de la fenêtre en porte-fenêtre s'effectue dans le prolongement direct de l'ouverture existante et ne modifie pas de manière significative la composition de la façade. Dans ce contexte, l'ASM considère que cette adaptation peut être réalisée sans dénaturer le caractère du bâtiment, à condition qu'une attention particulière soit portée au traitement architectural des nouveaux éléments.

L'ASM a ainsi adressé une remarque à la Municipalité afin de demander une intégration soignée de l'escalier extérieur, en cohérence avec le style de la maison et ses caractéristiques architecturales. La qualité du dessin, des matériaux et des détails apparaît ici déterminante afin d'éviter l'ajout d'un élément standardisé ou purement technique.

### 2026-54 Transformation - Av. Gustave Coderey 2

Le projet concerne la rénovation complète d'une villa individuelle située à l'avenue Gustave-Coderey 2, dans un secteur de villas. Les travaux portent principalement sur l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment, avec une isolation par l'intérieur, le remplacement des fenêtres, la création d'un jardin d'hiver non chauffé, d'un abri vélos et diverses modifications intérieures.

Le dossier s'inscrit dans une démarche de rénovation énergétique ambitieuse. Les justificatifs énergétiques indiquent une rénovation globale de l'enveloppe, avec remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau, installation d'un chauffe-eau solaire ainsi qu'une ventilation hygroréglable.

L'intervention architecturale reste mesurée et respecte globalement la volumétrie existante de la villa. Le jardin d'hiver projeté est explicitement conçu comme un espace non chauffé, distinct du volume thermique principal. L'ajout de l'abri vélos et l'intégration de la pompe à chaleur extérieure apparaissent également traités de manière discrète dans l'aménagement du terrain.

Le projet implique par ailleurs l'enlèvement partiel d'une haie de buis morte sur environ cinq mètres afin de permettre l'installation du jardin d'hiver. Les documents photographiques montrent toutefois que cette intervention reste limitée et localisée sur une végétation déjà fortement dégradée.

Dans l'ensemble, le projet illustre une rénovation énergétique complète d'une villa existante, cherchant à concilier amélioration des performances thermiques, adaptation des usages contemporains et maintien de l'expression architecturale générale du bâtiment.

*Pour le Comité, Philippe Kloeti*

---

## Office du tourisme



Il y a peu, l'Office du Tourisme a quitté les locaux qu'il occupait dans le bâtiment de l'Ancienne Douane pour s'installer à l'Hôtel-de-Ville. Il a pris possession du grand espace au rez-de-chaussée où il reprend, entre autres, la vente des billets de théâtre, CGN et de chemin-de-fer.

Cet endroit, plus centré, est certainement plus visible et plus facile d'accès pour les touristes.

Nous sommes cependant quelque peu étonnés du traitement subi par les vitrines, un film de couleur verte qui masque partiellement l'intérieur et colore de vert la façade de ce bâtiment construit au début du 19<sup>e</sup> siècle par l'architecte Henri Perregaux.

*Aristide Garnier*

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre

## **41<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire**

**Le jeudi 11 juin 2026, dès 18h30**

Au restaurant de la Patinoire

Elle sera précédée à 17h30 par l'inauguration de la nouvelle Fontaine des Eaux-minérales sur le site de la patinoire, devant l'entrée du Curling.

### **Ordre du jour AG statutaire à 18h30**

1. Approbation du procès-verbal de l'AG 2025
2. Rapport du Président
3. Rapport sur les comptes
4. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes
5. Budget et cotisations
6. Election de la commission de vérification des comptes
7. Mutations et élections au Comité
8. Election du Président
9. Mutations au sein des membres
10. Divers et propositions individuelles :

À transmettre à :

[info@asm-morges.ch](mailto:info@asm-morges.ch) ou par courrier à :  
ASM – Case postale 6 – 1110 Morges 2  
avant **le 4 juin 2026**

---

***L'AG sera suivie au même endroit par un repas de soutien dont le Président en évoque buts et motivations dans son édito. Il n'aura lieu qu'en fonction d'un minimum de participants.***

***Faute de quoi les inscrits seront remboursés***

***Inscription et paiement préalable impératifs avant le 4 juin à :***

[info@asm-morges.ch](mailto:info@asm-morges.ch) ou par courrier à :

ASM – Case postale 6 – 1110 Morges 2

IBAN CH30 8080 8005 5971 5671 1 – Ass. pour la sauvegarde de Morges ASM

### **Menu hors boissons à CHF 75.-/par personne :**

*Verrine de tartare de bœuf à l'italienne &*

*Verrine de filet de truite de Nerivue marinée*

*Sur son lit de fenouil à l'orange*

\*\*\*\*\*

*Filet de bœuf*

*Sa sauce au pinot noir endiablée*

*Légumes de notre Maraicher*

*Pdt au thym & romarin*

\*\*\*\*\*

*Duo de verrines du chef*

*Café ou Thé (inclus)*

## Morges, un coup d'œil dans le rétro

Le camping de Morges, ambiance bucolique dans les années 60!

Ouverture en 1964.



Photos de Gilbert Hermann